



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lille, le 12 octobre 2010

Secrétariat général
de l'académie

Messieurs les Secrétaires Départementaux du
SNUIPP Nord et Pas-de-Calais
La Halle au Sucre
28 rue des Archives
BP 14
59009 LILLE Cedex

Secrétariat Général

Ref. : FD/IL/10.2010.78

Ref : Votre lettre du 29/09/10

Téléphone
03 20 15 60 25

Télécopie
03 20 15 60 65

Courriel
ce.sarsc@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 LILLE

Messieurs les Secrétaires Départementaux,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des contrats aidés accompagnant les élèves handicapés et me faire part de votre inquiétude sur l'avenir de ces personnels.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que si au moment où le monde du travail offre à nouveaux des débouchés, l'organisation des contrats aidés doit faire l'objet d'une réflexion, l'accompagnement des élèves handicapés est une priorité absolue et qu'il n'y a aucun élément remettant en cause la reconduction des contrats dans le cadre réglementaire habituel.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs les Secrétaires Départementaux, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Jeanne PHILIPPE